



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget général
Mission ministérielle

Remboursements et dégrèvements



2024

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2024 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2024, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2024 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2024. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2023 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2024, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2023 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Remboursements et dégrèvements	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10
PROGRAMME 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	16
1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible	16
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	26
<i>Éléments transversaux au programme</i>	26
<i>Justification par action</i>	29
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt	29
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques	31
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	35
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	40
PROGRAMME 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	41
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Objectifs et indicateurs de performance	44
1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible	44
Présentation des crédits	45
Justification au premier euro	49
<i>Éléments transversaux au programme</i>	49
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	50
<i>Justification par action</i>	51
01 – Contribution économique territoriale et autres impôts économiques	51
02 – Taxes foncières	52
03 – Taxe d'habitation	53
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	55

MISSION

Remboursements et dégrèvements

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission « Remboursements et dégrèvements » retrace les dépenses liées à des situations dans lesquelles l'État restitue des recettes fiscales ou renonce à recouvrer certaines dettes des redevables. La mission comporte deux programmes—le premier pour les impôts d'État, le second pour les impôts locaux gérés par l'État au profit des collectivités locales. L'objectif partagé par ces deux programmes est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits en matière de remboursements et dégrèvements d'impôts le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien-fondé des dépenses au regard de la législation fiscale. La qualité du service rendu se traduit, notamment pour les usagers professionnels, par une gestion plus souple de leur trésorerie, ce qui améliore leur compétitivité.

Le programme 200 « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État » identifie les dépenses en atténuation de recettes ayant trait aux impôts d'État. Il retrace les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts, de remboursements et restitutions de crédits d'impôts, ou de compensations prévues par des conventions internationales ; il peut s'agir de politiques publiques (crédits et réductions d'impôt, retracés à l'action 12) ou de la mécanique de perception de l'impôt (action 11). Le programme enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations, abandons de créances (admissions en non-valeur de recettes), ou remises de débits (action 13).

En 2024, le programme 200 a enregistré un niveau de remboursements et de dégrèvements en progression de 3,1 % par rapport à 2023—en ralentissement après la croissance observée entre 2022 et 2023 (+9,2 %).

- L'exécution de l'action 11 (mécanique de l'impôt) a augmenté d'environ 2,8 Md€, en raison de l'augmentation des remboursements de crédits de taxe sur la valeur ajoutée (+1,2 Md€) et de la progression des restitutions de prélèvement à la source lors de la liquidation de l'impôt sur le revenu (+1,1 Md€).
- L'exécution de l'action 12 (politiques publiques) a diminué de 0,2 Md€.
- L'exécution de l'action 13 (gestion des produits de l'État) a augmenté d'environ 1,7 Md€, essentiellement du fait des dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues à l'impôt sur le revenu (+1,3 Md€).

La dépense de ce programme a ainsi été supérieure de 4,0 % au montant prévisionnel inscrit en loi de finances initiale (loi de finances initiale) pour 2024 et inférieure de 1,1 % au montant prévisionnel de la loi de fin de gestion (loi de finances de fin de gestion) pour 2024.

Deux des trois indicateurs de performance retenus pour ce programme ont atteint leurs cibles : la « part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours » (indicateur 1.1) et le « taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de prélèvement à la source (PAS) et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux » (indicateur 1.3). En revanche, l'indicateur 1.2 « Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours » rate à nouveau sa cible en 2024, en dépit d'une forte amélioration en 2023.

Le programme 201 « Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux » finance quant à lui les dépenses correspondant aux dégrèvements d'impôts locaux ou à des opérations comptables (remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur).

L'exécution 2024 des dépenses du programme 201 s'est soldée par un niveau de remboursements et de dégrèvements supérieur de 15,5 % au montant prévisionnel inscrit en loi de finances initiale et inférieur de 2,0 % au montant prévisionnel inscrit en loi de finances de fin de gestion, essentiellement en raison d'une forte hausse des

remboursements et dégrèvements de taxe d'habitation, encore non observée lors de la confection de la loi de finances initiale.

Les dépenses du programme 201 ont en 2024 été inférieures de 3,3 % à l'exécution 2023, après trois années de forte baisse. Cette évolution de -0,2 Md€ résulte essentiellement de la baisse des remboursements liés à la contribution économique territoriale (-0,8 Md€), qui a été partiellement compensée par la hausse des remboursements et dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,6 Md€). Ce dernier phénomène est essentiellement lié à une insuffisante appropriation par les contribuables de la nouvelles obligations déclaratives concernant les situations d'occupation des logements. Ces dépenses supplémentaires sont néanmoins la contrepartie de recettes elles-aussi en hausse.

L'unique indicateur du programme 201 (« taux de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux ») couvre près du tiers du contentieux traité par les services locaux de la Direction générale des Finances publiques. En 2024, cet indicateur atteint sa cible avec une plus large marge encore qu'en 2023, ce qui atteste de la réactivité et de la mobilisation constante de l'administration sur le traitement du contentieux de masse.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)			
Prévision	143 115 730 039	143 115 730 039	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	136 189 146 022	136 189 146 022	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	6 926 584 017	6 926 584 017	
Exécution	141 573 590 889	141 568 330 580	
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)			
Prévision	5 057 824 992	5 057 824 992	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	4 291 000 000	4 291 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	766 824 992	766 824 992	
Exécution	4 955 159 269	4 955 165 410	
Total Prévision	148 173 555 031	148 173 555 031	
Total Exécution	146 528 750 158	146 523 495 990	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	127 055 014 673 137 323 595 418	136 189 146 022 141 573 590 889	127 055 014 673 137 321 974 393	136 189 146 022 141 568 330 580
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt	95 089 998 493 105 200 738 243	103 358 158 375 107 982 187 077	95 089 998 493 105 200 732 019	103 358 158 375 107 982 287 904
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques	18 719 980 008 18 128 036 130	17 803 815 042 17 934 249 364	18 719 980 008 18 126 036 488	17 803 815 042 17 935 063 942
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	13 245 036 172 13 994 821 046	15 027 172 605 15 657 154 448	13 245 036 172 13 995 205 887	15 027 172 605 15 650 978 734
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	4 586 985 108 5 123 939 909	4 291 000 000 4 955 159 269	4 586 985 108 5 123 083 371	4 291 000 000 4 955 165 410
01 – Contribution économique territoriale et autres impôts économiques	1 992 000 000 1 891 741 128	1 612 000 000 1 099 581 375	1 992 000 000 1 891 651 124	1 612 000 000 1 099 596 444
02 – Taxes foncières	1 868 000 000 2 068 968 792	1 925 000 000 2 110 630 425	1 868 000 000 2 068 962 830	1 925 000 000 2 110 638 205
03 – Taxe d'habitation	231 000 000 696 406 473	311 000 000 1 255 440 452	231 000 000 695 644 769	311 000 000 1 255 423 744
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	495 985 108 466 823 516	443 000 000 489 507 017	495 985 108 466 824 648	443 000 000 489 507 017

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	127 055 014 673 137 323 595 418	136 189 146 022 141 573 590 889	127 055 014 673 137 321 974 393	136 189 146 022 141 568 330 580
Titre 2. Dépenses de personnel	0 279	0 0	0 279	0 1 690
Autres dépenses :	127 055 014 673 137 323 595 139	136 189 146 022 141 573 590 889	127 055 014 673 137 321 974 114	136 189 146 022 141 568 328 890
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 259 000 000 3 333 073 699	3 313 799 369 3 526 039 944	4 259 000 000 3 333 709 460	3 313 799 369 3 520 004 008
Titre 6. Dépenses d'intervention	122 796 014 673 133 990 521 440	132 875 346 653 138 047 550 945	122 796 014 673 133 988 264 654	132 875 346 653 138 048 324 882
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	4 586 985 108 5 123 939 909	4 291 000 000 4 955 159 269	4 586 985 108 5 123 083 371	4 291 000 000 4 955 165 410
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 1 172 893	0 53 555 126	0 1 172 893	0 53 555 126
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 586 985 108 5 122 767 016	4 291 000 000 4 901 604 143	4 586 985 108 5 121 910 478	4 291 000 000 4 901 610 284
Total	131 641 999 781 142 447 535 327	140 480 146 022 146 528 750 158	131 641 999 781 142 445 057 764	140 480 146 022 146 523 495 990
Titre 2. Dépenses de personnel	0 279	0 0	0 279	0 1 690
Autres dépenses :	131 641 999 781 142 447 535 048	140 480 146 022 146 528 750 158	131 641 999 781 142 445 057 485	140 480 146 022 146 523 494 300
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 259 000 000 3 334 246 591	3 313 799 369 3 579 595 070	4 259 000 000 3 334 882 352	3 313 799 369 3 573 559 134
Titre 6. Dépenses d'intervention	127 382 999 781 139 113 288 456	137 166 346 653 142 949 155 088	127 382 999 781 139 110 175 132	137 166 346 653 142 949 935 166

PROGRAMME 200
**Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État
(crédits évaluatifs)**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Amélie VERDIER

Directrice générale des Finances publiques

Responsable du programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Le programme 200 couvre les dépenses effectuées en atténuation de recettes fiscales de l'État et des opérateurs.

Il vise principalement à retracer les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à des dégrèvements d'impôt, des remboursements ou restitutions de crédits d'impôt, ou des compensations prévues par des conventions fiscales internationales. Il enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations, abandons de créances (admissions en non-valeur de recettes), ou remises de débits.

Les différents types de dépenses intégrées à ce programme sont :

- les remboursements de trop-versés d'impôt—ces derniers peuvent avoir été effectués soit par versement spontané, notamment pour les impôts, comme l'impôt sur les sociétés, qui donnent lieu au paiement d'acomptes ; soit par prélèvement, dans le cadre de la collecte à la source de l'impôt sur le revenu ;
- les restitutions de crédits d'impôt, lorsque ces crédits dépassent l'impôt dû et qu'ils remplissent les conditions de reversement ; seule la fraction restituée est enregistrée dans ce programme budgétaire—et non la partie imputée sur l'impôt (qui représente l'autre volet de la dépense fiscale retracée dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » des projets de lois de finances) ;
- les dégrèvements, calculés après l'émission initiale de l'impôt, pour rectifier des erreurs ou refléter l'issue de procédures contentieuses ;
- les remises gracieuses aboutissant à une annulation ou une diminution de la dette de contribuables. Elles peuvent porter sur le principal de l'impôt ou sur ses accessoires (pénalités, majorations et autres frais mis à la charge des contribuables défaillants) ;
- les admissions en non-valeur et autres régularisations comptables résultant de la constatation du caractère irrécouvrable de créances, notamment dans les cas de disparition du débiteur ou d'absence de biens saisissables, ainsi que les remises de débits ;
- les versements opérés en application de conventions fiscales internationales ;
- les intérêts moratoires acquittés par l'État.

Les dépenses énumérées ci-dessus peuvent dans certains cas être des dépenses d'ordre (c'est-à-dire sans opération de décaissement réel), qui ont pour contrepartie des recettes d'ordre (remise, annulation, admission en non valeur, ou dégrèvement n'ayant pas donné lieu à un paiement préalable).

Les dépenses du programme sont distinguées selon qu'elles relèvent de la mécanique du recouvrement de l'impôt (action 11), de certaines politiques publiques (action 12) ou de la gestion de l'impôt (action 13).

Les remboursements liés à la mécanique de l'impôt ont ralenti en 2024, augmentant de 2,8 Md€ par rapport à 2023 (contre 15,6 Md€ entre 2022 et 2023) :

- la progression des remboursements de crédits de TVA a été plus contenue (+1,2 Md€, contre +7,1 Md€ entre 2022 et 2023), résultat de la croissance plus mesurée des demandes de remboursement par les entreprises et de dossiers plus complexes ayant nécessité des temps plus élevés d'analyse par les services de la DGFIP ;
- la progression des restitutions de prélèvement à la source lors du solde d'impôt sur le revenu a elle aussi ralenti (+1,1 Md€, contre +1,7 Md€ entre 2022 et 2023) en raison du faible dynamisme des revenus, taxés selon un barème qui avait été indexé sur l'inflation.

Les remboursements liés à des politiques publiques ont baissé d'environ 0,2 Md€ entre 2023 et 2024, tandis que ceux liés à la gestion des produits de l'État ont augmenté de 1,7 Md€, essentiellement en raison des dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues à l'impôt sur le revenu (+1,3 Md€).

Le programme est mis en œuvre par les services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et de la Direction générale des Douanes et droits indirects (DGDDI). À ce titre, il dépend des moyens et des résultats des programmes principaux auxquels participent ces directions—le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » pour la DGFIP et le programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour la DGDDI.

Les trois indicateurs du programme ont été définis en cohérence avec le double objectif de qualité et de rapidité du programme : permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits en matière de remboursements et dégrèvements d'impôts d'État le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien-fondé des dépenses au regard de la législation. Du point de vue des usagers, notamment professionnels, il s'agit de pouvoir gérer de manière fluide leur trésorerie pour éviter des frais financiers inutiles et gagner en compétitivité.

Les réalisations des indicateurs de performance 1.1 et 1.3 sont supérieures aux niveaux cibles inscrits dans le projet annuel de performance alors que l'indicateur 1.2, malgré une nette amélioration en 2023, n'atteint pas la cible fixée.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR 1.1 : Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours

INDICATEUR 1.2 : Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

INDICATEUR 1.3 : Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de prélèvement à la source (PAS) et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

Les indicateurs de performance 1.1 et 1.3 ont été meilleurs que les niveaux cibles inscrits dans le projet annuel de performance alors que l'indicateur 1.2 n'a pas atteint l'objectif fixé.

INDICATEUR

1.1 – Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
TVA+IS	%	91,1	89,1	80,0	91,5	cible atteinte	80,0

Commentaires techniques

Exprimé en pourcentage, cet indicateur mesure la proportion d'entreprises ayant obtenu le remboursement d'un crédit de TVA ou d'une restitution d'impôt sur les sociétés dans les trente jours qui suivent le dépôt de leur demande auprès du service des impôts dont elles dépendent, hors délai bancaire. Ce taux comprend au numérateur le nombre de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à admission totale ou partielle et ayant été remboursées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours et au dénominateur le nombre total de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à une admission totale ou partielle et ayant été remboursées.

Source des données : applications informatiques de gestion de la DGFIP

ANALYSE DES RESULTATS

La DGFIP est très attentive à ses délais de traitement et s'efforce de faire en sorte que les usagers bénéficient le plus rapidement possible de leurs droits, tout en maintenant les contrôles nécessaires à une dépense de qualité.

Le processus de traitement des demandes de remboursement de crédits de TVA (RCTVA) et de restitution d'excédents d'impôt sur les sociétés (IS) poursuit deux objectifs : d'une part, permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits dans les meilleurs délais et, d'autre part, garantir la validité des décisions au regard de la législation et donc l'intégrité budgétaire. Ainsi, le niveau cible du délai de traitement résulte d'un compromis entre ces deux ambitions. L'objectif prioritaire de traiter, dans un délai inférieur ou égal à 30 jours, 80 % des demandes de RCTVA et de restitutions d'acomptes ou de trop versé d'impôt sur les sociétés, a été reconduit aux exercices 2023-2025.

A fin 2024, 91,5 % des demandes de RCTVA et de restitutions de trop versé d'IS ont reçu une suite favorable ou partiellement favorable en moins de 30 jours, proportion en hausse par rapport à celle observée en 2023 (89,1 %). La valeur de l'indicateur est très supérieure à l'objectif fixé.

Composante TVA de l'indicateur

Pour les RCTVA, l'indicateur de performance est largement respecté, assurant aux usagers le bénéfice de leurs droits le plus rapidement possible afin de ne pas pénaliser leur trésorerie. La proportion de demandes ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable en moins de 30 jours s'établit en effet à 91,3 % en 2024 (contre 89,1 % en 2023). L'indicateur est ainsi en amélioration, et se rapproche des résultats records enregistrés pendant la crise sanitaire

(respectivement 92,7 % et 91,9 % en 2020 et 2021) qui avait été marquée par la décision temporaire de traiter les demandes de RCTVA de manière prioritaire.

La hausse de près de 1 %, constatée en 2024, du nombre total de demandes de remboursement traitées (1 993 263 en 2024 contre 1 977 190 en 2023) confirme que les services se sont pleinement appropriés les modalités d'exécution comptable des RCTVA introduites depuis 2015, lesquelles ont permis la rationalisation du circuit de la dépense et un traitement plus rapide sur des volumes croissants.

Composante IS de l'indicateur

L'indicateur est lui-aussi largement supérieur à la cible de 80 % pour les demandes de restitution d'excédent d'IS ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable et payées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours, s'établissant à 92,3 % en 2024. C'est une hausse par rapport à 2023 (où la composante IS de l'indicateur avait atteint 88,7 %), malgré l'augmentation de près de 10 % (+33,4k dossiers) du nombre de demandes de remboursement déposées.

INDICATEUR

1.2 – Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA	jours	65,4	64,0	60,0	67,1	absence amélioration	60,0

Commentaires techniques

Exprimé en jours, cet indicateur mesure le temps de traitement moyen des demandes de remboursement de crédits de TVA lorsqu'elles ont fait l'objet d'un remboursement (total ou partiel) dans un délai strictement supérieur à 30 jours. Le temps de traitement s'entend ici comme le délai entre le dépôt de la demande par le contribuable et la date de mise en paiement de la décision initiale, augmenté d'un jour correspondant au délai d'envoi des instructions à la Banque de France.

Source des données : applications informatiques de la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

Cet indicateur mesure la durée moyenne pour que les demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable fassent l'objet d'un remboursement total ou partiel, en ne considérant que les demandes qui connaissent un délai strictement supérieur à 30 jours (cf. Indicateur 1.1).

La cible, ambitieuse, de l'indicateur, avait été arrêtée à 60 jours, et n'a pas été atteinte depuis l'année 2017. En 2024, l'indicateur s'est dégradé, avec un délai moyen de traitement qui s'est établi à 67 jours, contre 64 en 2023, en dépit de la baisse du nombre de demandes aiguillées en circuit long (128 280 demandes en 2024 contre 160 057 en 2023).

Si l'objectif fixé n'est pas atteint, le délai de traitement de 67 jours permet aux services de contrôle de mener à bien l'analyse approfondie des demandes orientées en circuit long, et ainsi de limiter les risques sur les remboursements les plus significatifs et les plus complexes tout en permettant une restitution aux entreprises de leurs créances qui reste relativement rapide.

INDICATEUR

1.3 – Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de prélèvement à la source (PAS) et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de prélèvement à la source (PAS) et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux	%	95,3	94,8	94,0	95,9	cible atteinte	94,0

Commentaires techniques

Exprimé en pourcent, cet indicateur mesure la part de réclamations contentieuses qui ont pu être traitées dans un délai d'un mois par les services locaux de la DGFIP. Il comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans un délai d'au plus 30 jours et au dénominateur le nombre de réclamations traitées sur l'année. Il couvre les réclamations au titre de l'impôt sur le revenu, la contribution à l'audiovisuel public, et le prélèvement à la source.

Source des données : applications informatiques de la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

Cet indicateur mesure le taux net de réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu (IR), de prélèvement à la source (PAS) et de contribution à l'audiovisuel public (CAP) des particuliers traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux.

Au 31 décembre 2024, 95,9 % des réclamations avaient été traitées dans le délai de 30 jours. Ce résultat, en progrès par rapport à 2023 (94,8 %) et supérieur à l'objectif (94,0 %), confirme la performance des services locaux de la Direction générale des Finances publiques.

En matière d'IR, 763 000 décisions (hors contrôle fiscal externe) ont été prononcées par les services locaux en 2024 (contre 732 000 en 2023), dont 95,9 % en moins de 30 jours. Parmi elles, 92 % ont donné lieu à un dégrèvement (total ou partiel) dont les principaux motifs concernent les charges ouvrant droit à crédit ou réduction d'impôts (plus de 121 000 en 2024), les traitements, salaires et pensions (près de 103 000 en 2024) et à la prise en compte des personnes à charge (plus de 78 000 en 2024).

En matière de contribution à l'audiovisuel public, 2 300 décisions ont été prononcées par les services locaux en 2024 (contre 14 000 en 2023) dont 96,1 % dans les 30 jours. Sur les quelque 1 900 dégrèvements prononcés (contre 13 000 en 2023), environ 500 ont été motivés par la non-détention de poste.

Enfin, la composante portant sur le prélèvement à la source a représenté 12 000 affaires traitées en 2024 (contre 11 000 en 2023), dont 96,7 % sous 30 jours.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt			103 358 158 375 107 982 187 077	103 358 158 375 107 982 187 077	103 358 158 375
11.01 – Impôts sur les sociétés			11 382 168 515 18 006 355 053	11 382 168 515 18 006 355 053	11 382 168 515
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée			79 326 599 860 75 249 706 635	79 326 599 860 75 249 706 635	79 326 599 860
11.03 – Plafonnement des impositions directes			390 000	390 000 0	390 000
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt			200 000 000 682 971 965	200 000 000 682 971 965	200 000 000
11.05 – Impôt sur le revenu			11 949 000 000 13 527 447 017	11 949 000 000 13 527 447 017	11 949 000 000
11.06 – Restitutions de prélèvement de solidarité			500 000 000 515 706 408	500 000 000 515 706 408	500 000 000
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques			17 803 815 042 17 934 249 364	17 803 815 042 17 934 249 364	17 803 815 042
12.02 – Impôt sur le revenu			2 103 000 000 2 163 103 823	2 103 000 000 2 163 103 823	2 103 000 000
12.03 – Impôt sur les sociétés			6 337 938 267 6 592 549 432	6 337 938 267 6 592 549 432	6 337 938 267
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			1 989 754 450 2 007 954 896	1 989 754 450 2 007 954 896	1 989 754 450
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel			15 000 000 63 811 957	15 000 000 63 811 957	15 000 000
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public			138	0 138	0
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				0 0	0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu			5 370 000 000 5 762 297 968	5 370 000 000 5 762 297 968	5 370 000 000
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité			100 000 000 77 916 626	100 000 000 77 916 626	100 000 000
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers			1 888 122 325 1 266 614 525	1 888 122 325 1 266 614 525	1 888 122 325
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		3 313 799 369 3 526 039 944	11 713 373 236 12 131 114 504	15 027 172 605 15 657 154 448	15 027 172 605
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		5 093	2 300 000 000 3 668 826 492	2 300 000 000 3 668 831 585	2 300 000 000
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			1 524 423 588 1 233 948 030	1 524 423 588 1 233 948 030	1 524 423 588
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		66 935 777	2 982 719 649 2 326 241 979	2 982 719 649 2 393 177 756	2 982 719 649
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			4 126 229 999 3 297 255 390	4 126 229 999 3 297 255 390	4 126 229 999

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			680 000 000 992 919 003	680 000 000 992 919 003	680 000 000
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		715 757 000 437 154 454	490 527 641	715 757 000 927 682 095	715 757 000
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		1 968 042 369 2 663 611 068		1 968 042 369 2 663 611 068	1 968 042 369
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		630 000 000 358 333 552	46 155 187	630 000 000 404 488 738	630 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions			100 000 000 75 240 783	100 000 000 75 240 783	100 000 000
Total des AE prévues en LFI	0	3 313 799 369	132 875 346 653	136 189 146 022	136 189 146 022
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+6 926 584 017 (hors titre 2)		+6 926 584 017	
Total des AE ouvertes	0	143 115 730 039 (hors titre 2)		143 115 730 039	
Total des AE consommées	0	3 526 039 944	138 047 550 945	141 573 590 889	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt			103 358 158 375 107 982 287 904	103 358 158 375 107 982 287 904	103 358 158 375
11.01 – Impôts sur les sociétés			11 382 168 515 18 006 381 774	11 382 168 515 18 006 381 774	11 382 168 515
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée			79 326 599 860 75 249 780 741	79 326 599 860 75 249 780 741	79 326 599 860
11.03 – Plafonnement des impositions directes			390 000	390 000 0	390 000
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt			200 000 000 682 971 965	200 000 000 682 971 965	200 000 000
11.05 – Impôt sur le revenu			11 949 000 000 13 527 447 017	11 949 000 000 13 527 447 017	11 949 000 000
11.06 – Restitutions de prélèvement de solidarité			500 000 000 515 706 408	500 000 000 515 706 408	500 000 000
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques			17 803 815 042 17 935 063 942	17 803 815 042 17 935 063 942	17 803 815 042
12.02 – Impôt sur le revenu			2 103 000 000 2 163 103 823	2 103 000 000 2 163 103 823	2 103 000 000
12.03 – Impôt sur les sociétés			6 337 938 267 6 592 549 432	6 337 938 267 6 592 549 432	6 337 938 267
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			1 989 754 450 2 008 331 769	1 989 754 450 2 008 331 769	1 989 754 450
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel			15 000 000 63 794 649	15 000 000 63 794 649	15 000 000
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public			138	0 138	0
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				0 0	0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu			5 370 000 000 5 762 297 968	5 370 000 000 5 762 297 968	5 370 000 000
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité			100 000 000 78 371 638	100 000 000 78 371 638	100 000 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers			1 888 122 325 1 266 614 525	1 888 122 325 1 266 614 525	1 888 122 325
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	1 690	3 313 799 369 3 520 004 008	11 713 373 236 12 130 973 036	15 027 172 605 15 650 978 734	15 027 172 605
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		5 093	2 300 000 000 3 668 827 164	2 300 000 000 3 668 832 257	2 300 000 000
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			1 524 423 588 1 233 948 030	1 524 423 588 1 233 948 030	1 524 423 588
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		66 935 777	2 982 719 649 2 326 232 028	2 982 719 649 2 393 167 805	2 982 719 649
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			4 126 229 999 3 297 254 807	4 126 229 999 3 297 254 807	4 126 229 999
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			680 000 000 992 907 934	680 000 000 992 907 934	680 000 000
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	1 690	715 757 000 437 142 732	490 407 302	715 757 000 927 551 724	715 757 000
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		1 968 042 369 2 663 611 068		1 968 042 369 2 663 611 068	1 968 042 369
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		630 000 000 352 309 338	46 154 987	630 000 000 398 464 325	630 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions			100 000 000 75 240 783	100 000 000 75 240 783	100 000 000
Total des CP prévus en LFI	0	3 313 799 369	132 875 346 653	136 189 146 022	136 189 146 022
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+6 926 584 017 (hors titre 2)		+6 926 584 017	
Total des CP ouverts	0	143 115 730 039 (hors titre 2)		143 115 730 039	
Total des CP consommés	1 690	3 520 004 008	138 048 324 882	141 568 330 580	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt			95 089 998 493 105 200 738 243	95 089 998 493	95 089 998 493 105 200 738 243
11.01 – Impôts sur les sociétés			14 209 929 137 17 877 688 685	14 209 929 137	14 209 929 137 17 877 688 685
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée			68 763 640 542 74 017 246 392	68 763 640 542	68 763 640 542 74 017 246 392
11.03 – Plafonnement des impositions directes			5 000 000 116 458	5 000 000	5 000 000 116 458

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt			238 510 036 393 714 281	238 510 036	238 510 036 393 714 281
11.05 – Impôt sur le revenu			11 372 918 778 12 423 138 029	11 372 918 778	11 372 918 778 12 423 138 029
11.06 – Restitutions de prélèvement de solidarité			500 000 000 488 834 398	500 000 000	500 000 000 488 834 398
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		2	18 719 980 008 18 128 036 128	18 719 980 008	18 719 980 008 18 128 036 130
12.02 – Impôt sur le revenu			2 059 999 322 2 098 193 495	2 059 999 322	2 059 999 322 2 098 193 495
12.03 – Impôt sur les sociétés			6 577 700 389 7 149 299 724	6 577 700 389	6 577 700 389 7 149 299 724
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2	2 016 000 000 1 911 975 310	2 016 000 000	2 016 000 000 1 911 975 312
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel			3 000 000 35 302 015	3 000 000	3 000 000 35 302 015
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		0		0	0 0
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				0	0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu			5 487 000 000 5 613 175 602	5 487 000 000	5 487 000 000 5 613 175 602
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité			50 000 000 474 490 742	50 000 000	50 000 000 474 490 742
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers			2 526 280 297 845 599 240	2 526 280 297	2 526 280 297 845 599 240
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	279	4 259 000 000 3 333 073 696	8 986 036 172 10 661 747 070	13 245 036 172	13 245 036 172 13 994 821 046
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			2 400 000 000 2 390 253 476	2 400 000 000	2 400 000 000 2 390 253 476
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			1 518 557 205 859 786 071	1 518 557 205	1 518 557 205 859 786 071
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		98 314 435	1 865 000 000 2 037 728 782	1 865 000 000	1 865 000 000 2 136 043 217
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			2 423 478 967 3 595 565 619	2 423 478 967	2 423 478 967 3 595 565 619
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			679 000 000 653 421 827	679 000 000	679 000 000 653 421 827
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	279	760 000 000 395 456 432	992 056 447	760 000 000	760 000 000 1 387 513 158
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		2 840 000 000 2 249 404 124		2 840 000 000	2 840 000 000 2 249 404 124
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		659 000 000 589 898 706	16 486 605	659 000 000	659 000 000 606 385 310
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions			100 000 000 116 448 243	100 000 000	100 000 000 116 448 243
Total des AE prévues en LFI	0	4 259 000 000	122 796 014 673	127 055 014 673	127 055 014 673
Total des AE consommées	279	3 333 073 699	133 990 521 440		137 323 595 418

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt			95 089 998 493 105 200 732 019	95 089 998 493	95 089 998 493 105 200 732 019
11.01 – Impôts sur les sociétés			14 209 929 137 17 877 682 971	14 209 929 137	14 209 929 137 17 877 682 971
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée			68 763 640 542 74 017 246 392	68 763 640 542	68 763 640 542 74 017 246 392
11.03 – Plafonnement des impositions directes			5 000 000 116 458	5 000 000	5 000 000 116 458
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt			238 510 036 393 713 771	238 510 036	238 510 036 393 713 771
11.05 – Impôt sur le revenu			11 372 918 778 12 423 138 029	11 372 918 778	11 372 918 778 12 423 138 029
11.06 – Restitutions de prélèvement de solidarité			500 000 000 488 834 398	500 000 000	500 000 000 488 834 398
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques		2	18 719 980 008 18 126 036 486	18 719 980 008	18 719 980 008 18 126 036 486
12.02 – Impôt sur le revenu			2 059 999 322 2 098 193 495	2 059 999 322	2 059 999 322 2 098 193 495
12.03 – Impôt sur les sociétés			6 577 700 389 7 149 259 252	6 577 700 389	6 577 700 389 7 149 259 252
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2	2 016 000 000 1 910 471 112	2 016 000 000	2 016 000 000 1 910 471 112
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel			3 000 000 35 302 015	3 000 000	3 000 000 35 302 015
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public			0	0	0 0
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0	0	0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu			5 487 000 000 5 613 175 642	5 487 000 000	5 487 000 000 5 613 175 642
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité			50 000 000 474 035 730	50 000 000	50 000 000 474 035 730
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers			2 526 280 297 845 599 240	2 526 280 297	2 526 280 297 845 599 240
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	279	4 259 000 000 3 333 709 458	8 986 036 172 10 661 496 150	13 245 036 172	13 245 036 172 13 995 205 887
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			2 400 000 000 2 390 253 093	2 400 000 000	2 400 000 000 2 390 253 093
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			1 518 557 205 859 786 071	1 518 557 205	1 518 557 205 859 786 071
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		98 314 435	1 865 000 000 2 036 865 869	1 865 000 000	1 865 000 000 2 135 180 304
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			2 423 478 967 3 595 565 619	2 423 478 967	2 423 478 967 3 595 565 619
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues			679 000 000 654 031 941	679 000 000	679 000 000 654 031 941
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	279	760 000 000 395 468 856	992 058 708	760 000 000	760 000 000 1 387 527 844
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		2 840 000 000 2 249 404 237		2 840 000 000	2 840 000 000 2 249 404 237
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		659 000 000 590 521 929	16 486 605	659 000 000	659 000 000 607 008 534
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions			100 000 000 116 448 243	100 000 000	100 000 000 116 448 243

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
Total des CP prévus en LFI	0	4 259 000 000	122 796 014 673	127 055 014 673	127 055 014 673
Total des CP consommés	279	3 333 709 460	133 988 264 654		137 321 974 393

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommées* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	279	0	0	279	0	1 690
Rémunérations d'activité	279	0	0	279	0	1 690
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 333 073 699	3 313 799 369	3 526 039 944	3 333 709 460	3 313 799 369	3 520 004 008
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 333 073 699	3 313 799 369	3 526 039 944	3 333 709 460	3 313 799 369	3 520 004 008
Titre 6 – Dépenses d'intervention	133 990 521 440	132 875 346 653	138 047 550 945	133 988 264 654	132 875 346 653	138 048 324 882
Transferts aux ménages	25 843 491 429	23 002 390 000	29 464 502 066	25 843 238 254	23 002 390 000	29 464 358 242
Transferts aux entreprises	107 586 020 435	107 984 834 328	107 897 172 465	107 584 016 824	107 984 834 328	107 898 090 226
Transferts aux autres collectivités	561 009 576	1 888 122 325	685 876 414	561 009 576	1 888 122 325	685 876 414
Total hors FdC et AdP		136 189 146 022			136 189 146 022	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 926 584 017			+6 926 584 017	
Total*	137 323 595 418	143 115 730 039	141 573 590 889	137 321 974 393	143 115 730 039	141 568 330 580

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024		6 926 584 017		6 926 584 017				
Total		6 926 584 017		6 926 584 017				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 926 584 017		6 926 584 017				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		103 358 158 375 107 982 187 077	103 358 158 375 107 982 187 077		103 358 158 375 107 982 287 904	103 358 158 375 107 982 287 904
11.01 – Impôts sur les sociétés		11 382 168 515 18 006 355 053	11 382 168 515 18 006 355 053		11 382 168 515 18 006 381 774	11 382 168 515 18 006 381 774
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		79 326 599 860 75 249 706 635	79 326 599 860 75 249 706 635		79 326 599 860 75 249 780 741	79 326 599 860 75 249 780 741
11.03 – Plafonnement des impositions directes		390 000	390 000 0		390 000	390 000 0
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		200 000 000 682 971 965	200 000 000 682 971 965		200 000 000 682 971 965	200 000 000 682 971 965
11.05 – Impôt sur le revenu		11 949 000 000 13 527 447 017	11 949 000 000 13 527 447 017		11 949 000 000 13 527 447 017	11 949 000 000 13 527 447 017
11.06 – Restitutions de prélèvement de solidarité		500 000 000 515 706 408	500 000 000 515 706 408		500 000 000 515 706 408	500 000 000 515 706 408
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques		17 803 815 042 17 934 249 364	17 803 815 042 17 934 249 364		17 803 815 042 17 935 063 942	17 803 815 042 17 935 063 942
12.02 – Impôt sur le revenu		2 103 000 000 2 163 103 823	2 103 000 000 2 163 103 823		2 103 000 000 2 163 103 823	2 103 000 000 2 163 103 823
12.03 – Impôt sur les sociétés		6 337 938 267 6 592 549 432	6 337 938 267 6 592 549 432		6 337 938 267 6 592 549 432	6 337 938 267 6 592 549 432
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 989 754 450 2 007 954 896	1 989 754 450 2 007 954 896		1 989 754 450 2 008 331 769	1 989 754 450 2 008 331 769
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		15 000 000 63 811 957	15 000 000 63 811 957		15 000 000 63 794 649	15 000 000 63 794 649
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		138	0 138		138	0 138
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0 0			0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 370 000 000 5 762 297 968	5 370 000 000 5 762 297 968		5 370 000 000 5 762 297 968	5 370 000 000 5 762 297 968
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		100 000 000 77 916 626	100 000 000 77 916 626		100 000 000 78 371 638	100 000 000 78 371 638
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers		1 888 122 325 1 266 614 525	1 888 122 325 1 266 614 525		1 888 122 325 1 266 614 525	1 888 122 325 1 266 614 525
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		15 027 172 605 15 657 154 448	15 027 172 605 15 657 154 448	1 690	15 027 172 605 15 650 977 044	15 027 172 605 15 650 978 734
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 300 000 000 3 668 831 585	2 300 000 000 3 668 831 585		2 300 000 000 3 668 832 257	2 300 000 000 3 668 832 257
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 524 423 588 1 233 948 030	1 524 423 588 1 233 948 030		1 524 423 588 1 233 948 030	1 524 423 588 1 233 948 030
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 982 719 649 2 393 177 756	2 982 719 649 2 393 177 756		2 982 719 649 2 393 167 805	2 982 719 649 2 393 167 805

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		4 126 229 999 3 297 255 390	4 126 229 999 3 297 255 390		4 126 229 999 3 297 254 807	4 126 229 999 3 297 254 807
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		680 000 000 992 919 003	680 000 000 992 919 003		680 000 000 992 907 934	680 000 000 992 907 934
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		715 757 000 927 682 095	715 757 000 927 682 095	1 690	715 757 000 927 550 034	715 757 000 927 551 724
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		1 968 042 369 2 663 611 068	1 968 042 369 2 663 611 068		1 968 042 369 2 663 611 068	1 968 042 369 2 663 611 068
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		630 000 000 404 488 738	630 000 000 404 488 738		630 000 000 398 464 325	630 000 000 398 464 325
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000 75 240 783	100 000 000 75 240 783		100 000 000 75 240 783	100 000 000 75 240 783
Total des crédits prévus en LFI *	0	136 189 146 022	136 189 146 022	0	136 189 146 022	136 189 146 022
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+6 926 584 017	+6 926 584 017		+6 926 584 017	+6 926 584 017
Total des crédits ouverts	0	143 115 730 039	143 115 730 039	0	143 115 730 039	143 115 730 039
Total des crédits consommés	0	141 573 590 889	141 573 590 889	1 690	141 568 328 890	141 568 330 580
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 542 139 150	+1 542 139 150	-1 690	+1 547 401 149	+1 547 399 459

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	135 959 561 424	135 959 561 424	0	135 959 561 424	135 959 561 424
Amendements	0	+229 584 598	+229 584 598	0	+229 584 598	+229 584 598
LFI	0	136 189 146 022	136 189 146 022	0	136 189 146 022	136 189 146 022

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 143 115 730 039	CP ouverts en 2024 * (P1) 143 115 730 039
AE engagées en 2024 (E2) 141 573 590 889	CP consommés en 2024 (P2) 141 568 328 890
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) 1 542 139 150	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 141 568 328 890

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 1 639 912					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) -162 542					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 1 477 370	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 0	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) 1 477 370
	AE engagées en 2024 (E2) 141 573 590 889	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 141 568 328 890	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) 5 261 999
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 6 739 369
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) 6 739 369

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		103 358 158 375 107 982 187 077	103 358 158 375 107 982 187 077		103 358 158 375 107 982 287 904	103 358 158 375 107 982 287 904
11.01 – Impôts sur les sociétés		11 382 168 515 18 006 355 053	11 382 168 515 18 006 355 053		11 382 168 515 18 006 381 774	11 382 168 515 18 006 381 774
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		79 326 599 860 75 249 706 635	79 326 599 860 75 249 706 635		79 326 599 860 75 249 780 741	79 326 599 860 75 249 780 741
11.03 – Plafonnement des impositions directes		390 000	390 000 0		390 000	390 000 0
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		200 000 000 682 971 965	200 000 000 682 971 965		200 000 000 682 971 965	200 000 000 682 971 965
11.05 – Impôt sur le revenu		11 949 000 000 13 527 447 017	11 949 000 000 13 527 447 017		11 949 000 000 13 527 447 017	11 949 000 000 13 527 447 017
11.06 – Restitutions de prélèvement de solidarité		500 000 000 515 706 408	500 000 000 515 706 408		500 000 000 515 706 408	500 000 000 515 706 408

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	103 358 158 375	107 982 187 077	103 358 158 375	107 982 287 904
Transferts aux ménages	12 449 390 000	14 006 298 850	12 449 390 000	14 006 298 850
11.03 – Plafonnement des impositions directes	390 000		390 000	
11.05 – Impôt sur le revenu	11 949 000 000	13 490 592 442	11 949 000 000	13 490 592 442
11.06 – Restitutions de prélèvement de solidarité	500 000 000	515 706 408	500 000 000	515 706 408
Transferts aux entreprises	90 908 768 375	93 939 033 652	90 908 768 375	93 939 134 479
11.01 – Impôts sur les sociétés	11 382 168 515	18 006 355 053	11 382 168 515	18 006 381 774
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée	79 326 599 860	75 249 706 635	79 326 599 860	75 249 780 741

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt	200 000 000	682 971 965	200 000 000	682 971 965
Transferts aux autres collectivités		36 854 575		36 854 575
11.05 – Impôt sur le revenu		36 854 575		36 854 575
Total	103 358 158 375	107 982 187 077	103 358 158 375	107 982 287 904

SOUS-ACTION

11.01 – Impôts sur les sociétés

La sous-action concerne les remboursements d'excédents d'acomptes d'IS (et autres impositions assimilées), ainsi que des remboursements de créances issues du report en arrière de déficits (*carry-back*).

La dépense de la sous-action s'est élevée à 18,0 Md€ en 2024 contre 17,9 Md€ en 2023. La prévision en loi de finances initiale 2024 était de 11,4 Md€ et a été revue en cours d'année pour atteindre 18,5 Md€ en loi de finances de fin de gestion 2024, face au constat, lors des déclarations de solde 2023 en milieu d'année 2024, que les résultats fiscaux avaient évolué de manière très hétérogène parmi les entreprises assujetties. Cette dispersion a conduit à la fois à un solde à payer dynamique pour les entreprises enregistrant une croissance de leur bénéfice fiscal, et à des restitutions importantes d'acomptes pour les entreprises dont le bénéfice était en baisse. La dépense exécutée est inférieure de 0,4 Md€ à la prévision de la LFG.

SOUS-ACTION

11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée

L'exécution de la sous-action s'élève à 75,2 Md€ en 2024, contre 74,0 Md€ en 2023. La prévision en loi de finances initiale 2024 était de 79,3 Md€ et a été revue en cours d'année afin de prendre en compte le ralentissement des remboursements de crédits de TVA, sous le coup de dossiers dont l'analyse de conformité était plus complexe. La prévision a ainsi été révisée, en loi de finances de fin de gestion pour 2024, à 75,6 Md€, soit 0,3 Md€ au-dessus de l'exécution.

SOUS-ACTION

11.03 – Plafonnement des impositions directes

Cette sous-action n'a enregistré aucun mouvement en 2024.

SOUS-ACTION

11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt

La sous-action avait été créée en 2013 afin d'accueillir les remboursements et dégrèvements de contribution sociale sur les bénéficiaires, associée à l'impôt sur les sociétés. Depuis 2024, la sous-action enregistre désormais aussi les restitutions de CVAE, auparavant imputées au programme 201.

L'exécution de la sous-action s'élève à 0,7 Md€ en 2024, contre 0,4 Md€ en 2023, 0,2 Md€ prévus en loi de finances initiale et 0,6 Md€ prévus en loi de finances de fin de gestion. L'évolution par rapport à 2023 et l'écart à la loi de finances initiale s'expliquent essentiellement par l'intégration des restitutions de CVAE, pour un montant de 0,3 Md€.

SOUS-ACTION

11.05 – Impôt sur le revenu

La sous-action 11-05 retrace les restitutions de trop-perçus de prélèvement à la source (PAS) constatés lors de l'émission des rôles d'IR et prélèvements sociaux. Outre ces restitutions d'excédents de PAS d'impôt sur le revenu, cette sous-action comptabilise les frais de gestion du PAS reversés avec les contributions sociales sur le patrimoine et les impayés de PAS sur les prélèvements sociaux nets.

La dépense de la sous-action est particulièrement difficile à estimer dans la mesure où son montant est déterminé par un nombre de facteurs particulièrement élevé : elle varie à la fois au gré des évolutions macroéconomiques, des modifications législatives, du comportement des usagers en terme de modulation du taux de PAS, de l'utilisation des crédits et réductions d'impôt, et de compensations possibles entre l'IR, les prélèvements sociaux et le prélèvement de solidarité.

La prévision en loi de finances initiale 2024 était de 11,9 Md€ et a été revue en cours d'année pour atteindre 13,4 Md€ en loi de finances de fin de gestion 2024. L'exécution 2024 s'est établie à 13,5 Md€ après une exécution 2023 à 12,4 Md€.

SOUS-ACTION

11.06 – Restitutions de prélèvement de solidarité

La sous-action 11-06 retrace les trop-perçus de PAS sur le prélèvement de solidarité.

L'exécution s'établit en 2024, comme en 2023, à 0,5 Md€, et correspond à la prévision inscrite en loi de finances initiale 2024.

ACTION

12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques		17 803 815 042	17 803 815 042		17 803 815 042	17 803 815 042
		17 934 249 364	17 934 249 364		17 935 063 942	17 935 063 942
12.02 – Impôt sur le revenu		2 103 000 000	2 103 000 000		2 103 000 000	2 103 000 000
		2 163 103 823	2 163 103 823		2 163 103 823	2 163 103 823
12.03 – Impôt sur les sociétés		6 337 938 267	6 337 938 267		6 337 938 267	6 337 938 267
		6 592 549 432	6 592 549 432		6 592 549 432	6 592 549 432

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 989 754 450	1 989 754 450		1 989 754 450	1 989 754 450
		2 007 954 896	2 007 954 896		2 008 331 769	2 008 331 769
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		15 000 000	15 000 000		15 000 000	15 000 000
		63 811 957	63 811 957		63 794 649	63 794 649
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		138	0		138	0
			138			138
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0			0
			0			0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 370 000 000	5 370 000 000		5 370 000 000	5 370 000 000
		5 762 297 968	5 762 297 968		5 762 297 968	5 762 297 968
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000
		77 916 626	77 916 626		78 371 638	78 371 638
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers		1 888 122 325	1 888 122 325		1 888 122 325	1 888 122 325
		1 266 614 525	1 266 614 525		1 266 614 525	1 266 614 525

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	17 803 815 042	17 934 249 364	17 803 815 042	17 935 063 942
Transferts aux ménages	7 473 000 000	9 192 016 615	7 473 000 000	9 192 016 615
12.02 – Impôt sur le revenu	2 103 000 000	2 163 103 823	2 103 000 000	2 163 103 823
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		75		75
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		86		86
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		138		138
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	5 370 000 000	5 762 297 968	5 370 000 000	5 762 297 968
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers		1 266 614 525		1 266 614 525
Transferts aux entreprises	8 442 692 717	8 742 232 750	8 442 692 717	8 743 047 328
12.03 – Impôt sur les sociétés	6 337 938 267	6 592 549 432	6 337 938 267	6 592 549 432
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 989 754 450	2 007 954 821	1 989 754 450	2 008 331 695
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel	15 000 000	63 811 871	15 000 000	63 794 563
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité	100 000 000	77 916 626	100 000 000	78 371 638

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	1 888 122 325		1 888 122 325	
12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers	1 888 122 325		1 888 122 325	
Total	17 803 815 042	17 934 249 364	17 803 815 042	17 935 063 942

SOUS-ACTION

12.02 – Impôt sur le revenu

Cette sous-action comprend la seule part restituée des crédits d'impôt et ne représente donc pas leur coût total. L'exécution 2024 s'établit à 2,2 Md€, soit 0,1 Md€ de plus qu'en 2023 et que prévu en loi de finances initiale pour 2024.

SOUS-ACTION

12.03 – Impôt sur les sociétés

L'exécution de la sous-action s'élève à 6,6 Md€ en 2024 contre 7,1 Md€ en 2023. Cette diminution est due à l'extinction des derniers crédits provenant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, qui a été supprimé en 2019 (sauf à Mayotte).

Après une prévision initialement fixée en loi de finances initiale à 6,3 Md€, l'exécution de la dépense 2024 est en ligne avec la révision de la loi de finances de fin de gestion pour 2024, à 6,6 Md€. Les remboursements de la sous-action se décomposent en 4,9 Md€ au titre du crédit d'impôt en faveur de la recherche, 0,1 Md€ au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, et 1,5 Md€ au titre d'autres crédits d'impôts.

Comme pour la sous-action 200-12-02, ces montants concernent la seule part restituée de ces crédits d'impôt et ne représentent donc pas le coût total de ces avantages fiscaux.

SOUS-ACTION

12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

L'exécution 2024 s'établit à 2,0 Md€, en ligne avec la prévision de loi de finances initiale et en hausse par rapport à 2023 (1,9 Md€).

SOUS-ACTION

12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel

Cette sous-action comprend les remboursements de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel aux exploitants agricoles.

L'exécution 2024 s'établit à 0,1 Md€, en hausse marginale par rapport à 2023 et à la prévision de loi de finances initiale.

SOUS-ACTION

12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public

Cette sous-action correspond aux remboursements et dégrèvements de contribution à l'audiovisuel public, qui a été supprimée à compter de 2022. Dès lors, l'exécution 2024 de la sous-action n'est plus que résiduelle.

SOUS-ACTION

12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux

L'exécution de la sous-action est nulle.

SOUS-ACTION

12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu

Le taux de prélèvement à la source est calculé à partir de l'impôt avant réductions et crédits d'impôt déclaré l'année précédente. Afin de ne pas pénaliser les foyers qui bénéficient de certaines réductions et crédits d'impôt, un acompte de 60 % du montant de ces avantages fiscaux est versé aux contribuables concernés (dès janvier dans la quasi totalité des cas). Cette sous-action comptabilise ces acomptes.

L'acompte versé en 2024 s'établit à 5,8 Md€, contre une prévision de 5,4 Md€ en loi de finances initiale et une exécution 2023 de 5,6 Md€.

SOUS-ACTION

12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

Cette sous-action permet d'isoler les remboursements de TICFE au profit des entreprises. Ils incluent les remboursements de trop-perçus, acquittés auprès des redevables légaux de la TICFE (généralement des fournisseurs d'électricité, mais également quelques auto-consommateurs), ainsi que les remboursements aux utilisateurs finaux professionnels, de manière à prendre en compte les exonérations partielles ou les taux réduits auxquels ceux-ci ont droit au regard de leur activité industrielle.

L'exécution 2024 s'est établie à 0,1 Md€, comme prévu en loi de finances initiale. La baisse de 0,4 Md€ par rapport à 2023 s'explique par la fin des effets du bouclier tarifaire.

SOUS-ACTION

12.10 – Crédit d'impôt contemporain - Services aux particuliers

Cette sous-action permet de suivre les dépenses du crédit d'impôt contemporain relatif aux services à la personne.

En raison de l'élargissement du dispositif, la dépense de cette sous-action était prévue à 1,9 Md€ en loi de finances initiale pour 2024, après une exécution 2023 de 0,8 Md€. L'adoption par les contribuables éligibles de ce dispositif optionnel ayant toutefois été moins répandue qu'anticipé, la dépense avait été révisée à 1,4 Md€ en loi de finances de fin de gestion. L'exécution 2024 s'est établie à 1,3 Md€.

ACTION

13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		15 027 172 605	15 027 172 605	1 690	15 027 172 605	15 027 172 605
		15 657 154 448	15 657 154 448		15 650 977 044	15 650 978 734
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 300 000 000 3 668 831 585	2 300 000 000 3 668 831 585		2 300 000 000 3 668 832 257	2 300 000 000 3 668 832 257
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 524 423 588 1 233 948 030	1 524 423 588 1 233 948 030		1 524 423 588 1 233 948 030	1 524 423 588 1 233 948 030
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 982 719 649 2 393 177 756	2 982 719 649 2 393 177 756		2 982 719 649 2 393 167 805	2 982 719 649 2 393 167 805
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		4 126 229 999 3 297 255 390	4 126 229 999 3 297 255 390		4 126 229 999 3 297 254 807	4 126 229 999 3 297 254 807
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		680 000 000 992 919 003	680 000 000 992 919 003		680 000 000 992 907 934	680 000 000 992 907 934
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		715 757 000 927 682 095	715 757 000 927 682 095	1 690	715 757 000 927 550 034	715 757 000 927 551 724
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		1 968 042 369 2 663 611 068	1 968 042 369 2 663 611 068		1 968 042 369 2 663 611 068	1 968 042 369 2 663 611 068
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		630 000 000 404 488 738	630 000 000 404 488 738		630 000 000 398 464 325	630 000 000 398 464 325
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000 75 240 783	100 000 000 75 240 783		100 000 000 75 240 783	100 000 000 75 240 783

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel				1 690
Rémunérations d'activité				1 690
13.06 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat</i>				1 690
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 313 799 369	3 526 039 944	3 313 799 369	3 520 004 008
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 313 799 369	3 526 039 944	3 313 799 369	3 520 004 008
13.01 – <i>Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		5 093		5 093
13.03 – <i>Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		66 935 777		66 935 777
13.06 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat</i>	715 757 000	437 154 454	715 757 000	437 142 732
13.07 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts</i>	1 968 042 369	2 663 611 068	1 968 042 369	2 663 611 068
13.08 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits</i>	630 000 000	358 333 552	630 000 000	352 309 338
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 713 373 236	12 131 114 504	11 713 373 236	12 130 973 036
Transferts aux ménages	3 080 000 000	6 266 186 601	3 080 000 000	6 266 042 777
13.01 – <i>Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	2 300 000 000	3 169 271 370	2 300 000 000	3 169 272 043
13.03 – <i>Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		2 080 906 935		2 080 896 984
13.04 – <i>Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		30		30
13.05 – <i>Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	680 000 000	836 704 509	680 000 000	836 693 441
13.06 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat</i>		114 722 055		114 598 778
13.08 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits</i>		46 155 187		46 154 987
13.09 – <i>Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions</i>	100 000 000	18 426 515	100 000 000	18 426 515
Transferts aux entreprises	8 633 373 236	5 215 906 063	8 633 373 236	5 215 908 419
13.02 – <i>Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	1 524 423 588	1 232 230 625	1 524 423 588	1 232 230 625
13.03 – <i>Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	2 982 719 649	245 335 044	2 982 719 649	245 335 044
13.04 – <i>Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	4 126 229 999	3 152 148 739	4 126 229 999	3 152 148 156
13.05 – <i>Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		154 864 805		154 864 805
13.06 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat</i>		375 805 586		375 808 525
13.09 – <i>Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions</i>		55 521 265		55 521 265
Transferts aux autres collectivités		649 021 839		649 021 839
13.01 – <i>Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		499 555 121		499 555 121
13.02 – <i>Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		1 717 405		1 717 405
13.04 – <i>Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		145 106 621		145 106 621

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 349 689		1 349 689
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		1 293 003		1 293 003
Total	15 027 172 605	15 657 154 448	15 027 172 605	15 650 978 734

SOUS-ACTION

13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues

Cette sous-action correspond à des transferts aux ménages. Elle retrace les mouvements suivants, lorsqu'ils sont relatifs à l'IR :

- les dégrèvements d'impôt sur le revenu prononcés pour rectifier des erreurs constatées sur les impositions initiales (erreurs commises par les contribuables ou les services fiscaux) ;
- les dégrèvements prononcés dans le cadre de réclamations contentieuses et gracieuses ;
- les versements au titre de conventions fiscales bilatérales avec la Belgique, le Maroc et la Suisse.

La prévision de la loi de finances initiale pour 2024 (2,3 Md€) a été revue à la hausse dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion (2,9 Md€). L'exécution 2024 de la sous-action s'est finalement établie à 3,7 Md€, en hausse de 1,3 Md€ par rapport à 2023. Ces écarts et évolutions s'expliquent principalement par de forts dégrèvements d'impôt sur le revenu, notamment ceux effectués à la fin de la période de détention prévue pour l'exit tax (ces dégrèvements étant compensés par des recettes d'ordre).

SOUS-ACTION

13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues

Cette sous-action concerne principalement les dégrèvements et décharges opérés en matière d'impôt sur les sociétés.

La prévision de la loi de finances initiale pour 2024 (1,5 Md€) a été légèrement revue à la baisse dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion (1,3 Md€) sur la base des dégrèvements et décharges constatés. *In fine*, l'exécution 2024 (1,2 Md€) est inférieure de 0,1 Md€ à la prévision, et supérieure de 0,4 Md€ à l'exécution 2023 essentiellement en raison de dégrèvements d'IS plus importants (+0,2 Md€).

SOUS-ACTION

13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues

Cette sous-action regroupe notamment les dégrèvements, restitutions et décharges opérés en matière :

- de retenues à la source sur certains bénéficiaires non commerciaux de l'impôt sur le revenu,
- de retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes,
- d'impôt sur la fortune immobilière,

- et de taxe sur les salaires.

La prévision de la loi de finances initiale pour 2024 (3,0 Md€) a été revue à la hausse dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion (3,5 Md€), principalement sur le constat, en cours d'année, d'importantes opérations en matière d'impositions des non-résidents. L'exécution 2024 de la sous-action est de 2,4 Md€, soit 1,1 Md€ de moins qu'attendu en loi de finances de fin de gestion : cet écart résulte d'un contentieux en attente de décision de justice, et dont l'exécution n'a finalement pas eu lieu en 2024.

SOUS-ACTION

13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues

Cette sous-action concerne des dégrèvements et restitutions concernant la TVA, à destination des entreprises. Elle comptabilise également les versements effectués au titre de la convention bilatérale franco-monégasque du 18 mai 1963 (0,1 M€ en 2024).

La prévision de la loi de finances initiale pour 2024 (4,1 Md€) a été établie au regard des dépenses constatées sur l'année 2022 et la prévision 2023. Elle a été sensiblement revue à la baisse dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion (à 3,3 Md€) sur la base de l'exécution 2023, désormais connue, et des dépenses 2024 alors constatées. In fine, l'exécution 2024 (3,3 Md€) est en ligne avec la prévision de la loi de finances de fin de gestion, et en diminution par rapport à l'exécution 2023 (3,6 Md€).

SOUS-ACTION

13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues

Cette sous-action regroupe notamment les dégrèvements et restitutions opérés en matière de taxe sur les logements vacants, de taxe générale sur les activités polluantes, de droits de succession, de droits de donation, de droits de mutation à titre onéreux, et de droits de timbre. Y figurent également des remboursements effectués par la Direction générale des Douanes et des droits indirects.

Les prévisions de la loi de finances initiale et de la loi de finances de fin de gestion pour 2024 (0,7 Md€) ont été établies au regard des dépenses constatées les années précédentes. La dépense a finalement atteint 1,0 Md€, en hausse de 0,3 Md€ par rapport à 2023 et de 0,3 Md€ par rapport à la prévision, essentiellement en raison de dégrèvements imprévus de taxe sur les logements vacants.

SOUS-ACTION

13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat

Cette sous-action concerne :

- les dégrèvements et restitutions de taxe sur les logements vacants ;
- les restitutions d'écotaxe (malus automobile) ;
- les remboursements et rectifications de produits d'État encaissés les années antérieures ;
- les remises et annulations ;
- les restitutions de trop-perçu d'acomptes sur les déclarations relatives aux RCM ;
- les restitutions d'amendes de prélèvement à la source ;
- les rejets de prélèvements à la source après clôture de l'exercice ;
- et les versements aux organismes gestionnaires de titres simplifiés.

La prévision de la loi de finances initiale pour 2024 était de 0,7 Md€ et a été revue à la hausse en loi de finances de fin de gestion (1,2 Md€) pour tenir compte d'opérations exceptionnelles (annulations de crédits de fonds de concours) qui se sont finalement avérées inférieures à la prévision. L'exécution 2024 s'est établie à 0,9 Md€, après 1,4 Md€ en 2023.

SOUS-ACTION

13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts

Cette sous-action concerne essentiellement les admissions en non-valeur relatives à des impôts d'État.

La prévision de la loi de finances initiale pour 2024 (2,0 Md€) a été revue à la hausse en loi de finances de fin de gestion (3,0 Md€) sur la base des dépenses exécutées en début d'année et du report de 2023 à 2024 d'une admission en non-valeur pour 0,7 Md€, qui était en attente d'une décision de justice. L'exécution 2024 de la sous-action, de 2,7 Md€, est inférieure de 0,3 Md€ à la dernière prévision, écart lié à la non réalisation de la non-valeur de 0,7 Md€ évoquée précédemment, partiellement compensée par une croissance générale des autres montant admis en non-valeur.

SOUS-ACTION

13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débet

Cette sous-action concerne les dations en paiement, les intérêts moratoires (dont les intérêts moratoires liés aux contentieux de série) et les remises de débet.

La prévision de la loi de finances initiale pour 2024 (0,6 Md€) a été établie au regard de l'exécution de 2022. Elle a été revue à la baisse dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion (0,4 Md€) en raison de la baisse de la prévision de décaissements d'intérêts moratoires liés aux contentieux de série.

L'exécution 2024 de la sous-action est en ligne avec la prévision de loi de finances de fin de gestion, à 0,4 Md€, soit 0,2 Md€ de moins qu'en 2023.

SOUS-ACTION

13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions

Cette sous-action retrace les dégrèvements de prélèvement à la source faisant suite à des contentieux avant émission des rôles. L'exécution 2024 de la sous-action est, comme en 2023, de 0,1 Md€ et correspond à la prévision de la loi de finances initiale pour 2024.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)		4 831				2 029
Transferts		4 831				2 029
ONF - Office national des forêts (P149)		75 432				355 631
Transferts		75 432				355 631
Universités et assimilés (P150)		15 419				
Transferts		15 419				
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		50 031				59 327
Transferts		50 031				59 327
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		1 240				38 850
Transferts		1 240				38 850
Total		146 954				455 837
Total des transferts		146 954				455 837

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

PROGRAMME 201
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux
(crédits évaluatifs)

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Amélie VERDIER

Directrice générale des Finances publiques

Responsable du programme n° 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Le programme 201 retrace, sur le périmètre des impôts locaux, les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales conduisant à des remboursements et dégrèvements, ainsi que des opérations comptables (remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes).

Les dépenses intégrées à ce programme sont de différentes natures :

- les dégrèvements octroyés en raison de dispositions fiscales particulières ;
- les autres dégrèvements, calculés après l'émission initiale de l'impôt pour rectifier des erreurs ou refléter l'issue de procédures contentieuses ;
- les admissions en non-valeur résultant de la constatation du caractère irrécouvrable de créances fiscales lié à la disparition du débiteur ou à l'absence de biens saisissables.

L'exécution des dépenses du programme diminue de 0,2 Md€ entre 2023 et 2024 (- 3,3 %). Cette baisse est essentiellement expliquée par celle, de 0,8 Md€, des remboursements et dégrèvements liés à la contribution économique territoriale et inscrits à l'action 01. Cette action, qui expliquait historiquement la majeure partie des dépenses du programme (56,3 % des dépenses 2022), a largement désenflé avec la réforme de la CVAE, la suppression du dégrèvement barémique, et le transfert des restitutions résiduelles de CVAE au programme 200. Elle n'explique plus que 22 % de l'exécution 2024, quand les dépenses de taxe foncière (action 02), pourtant stables depuis plusieurs années, deviennent le premier poste de dépense (43 % de l'exécution).

La forte diminution des dépenses de contribution économique territoriale est partiellement compensée par l'augmentation de 0,6 Md€ des remboursements et dégrèvements de taxe d'habitation (action 03), imputable pour l'essentiel aux difficultés d'appropriation par les contribuables de leurs nouvelles obligations déclaratives (déclaration de l'occupation des locaux). Ces dernières dépenses sont néanmoins la contrepartie de recettes elles-aussi sous-estimées. Les dépenses de l'action 04 (admissions en non-valeur d'impôts locaux) sont, comme celles de l'action 02 (taxes foncières), restées très stables entre 2023 et 2024.

Le programme est mis en œuvre par les services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques. À ce titre, il dépend des moyens et des résultats du programme principal dont dépend cette direction, le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ».

L'indicateur de performance du programme a été défini en cohérence avec son double objectif de qualité et de rapidité : permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits en matière de remboursements et dégrèvements d'impôts locaux le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien-fondé des dépenses au regard de la législation. Du point de vue des usagers, notamment professionnels, il s'agit de pouvoir gérer de manière fluide leur trésorerie pour éviter des frais financiers inutiles.

L'indicateur 1.1 « taux de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux » couvre presque un tiers du contentieux traité par les services locaux de la Direction générale des Finances publiques. En 2024, cet indicateur a atteint sa cible, la dépassant encore davantage qu'en 2023, ce qui atteste une nouvelle fois de la réactivité et de la mobilisation constante de la Direction générale des Finances publiques sur le traitement du contentieux de masse.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR 1.1 : Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR

1.1 – Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux	%	97,3	97,6	95,0	97,3	cible atteinte	95,0

Commentaires techniques

Exprimé en pourcent, cet indicateur mesure la proportion de réclamations contentieuses en matière de taxe d'habitation qui ont pu être traitées dans un délai d'au plus 30 jours. Il comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois et au dénominateur le nombre de réclamations traitées sur l'année.

Source des données : applications informatiques des services concernés.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur 1.1 du programme 201 mesure le taux net de réclamations contentieuses en matière de taxe d'habitation (TH) traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux.

Au 31 décembre 2024, l'indicateur affiche un taux de 97,3 %, soit un résultat en léger recul par rapport à 2023 (97,6 %) mais néanmoins meilleur que l'objectif de 95 % qui avait été fixé pour 2024. Les services locaux de la Direction générale des Finances publiques confirment en cela leur capacité à traiter rapidement les contentieux de masse.

Ces résultats sont d'autant plus probants qu'ils interviennent dans un contexte de poursuite de la reprise de l'activité contentieuse en matière de taxe d'habitation : déjà en hausse de 12 % en 2023, elle a de nouveau augmenté de 9 % en 2024. Cette croissance du contentieux s'explique principalement par les erreurs de qualification des locaux entre résidences principales, secondaires, ou vacantes.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Contribution économique territoriale et autres impôts économiques	3 005 277	1 612 000 000 1 096 576 098	1 612 000 000 1 099 581 375	1 612 000 000
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	3 005 277	1 612 000 000 1 096 576 098	1 612 000 000 1 099 581 375	1 612 000 000
02 – Taxes foncières	50 549 850	1 925 000 000 2 060 080 575	1 925 000 000 2 110 630 425	1 925 000 000
02.01 – Taxes foncières	50 549 850	1 925 000 000 2 060 080 575	1 925 000 000 2 110 630 425	1 925 000 000
03 – Taxe d'habitation		311 000 000 1 255 440 452	311 000 000 1 255 440 452	311 000 000
03.01 – Taxe d'habitation		311 000 000 1 255 440 452	311 000 000 1 255 440 452	311 000 000
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		443 000 000 489 507 017	443 000 000 489 507 017	443 000 000
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		443 000 000 489 507 017	443 000 000 489 507 017	443 000 000
Total des AE prévues en LFI	0	4 291 000 000	4 291 000 000	4 291 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+766 824 992	(hors titre 2)	+766 824 992	
Total des AE ouvertes	5 057 824 992	(hors titre 2)	5 057 824 992	
Total des AE consommées	53 555 126	4 901 604 143	4 955 159 269	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Contribution économique territoriale et autres impôts économiques	3 005 277	1 612 000 000 1 096 591 167	1 612 000 000 1 099 596 444	1 612 000 000
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	3 005 277	1 612 000 000 1 096 591 167	1 612 000 000 1 099 596 444	1 612 000 000
02 – Taxes foncières	50 549 850	1 925 000 000 2 060 088 355	1 925 000 000 2 110 638 205	1 925 000 000
02.01 – Taxes foncières	50 549 850	1 925 000 000 2 060 088 355	1 925 000 000 2 110 638 205	1 925 000 000
03 – Taxe d'habitation		311 000 000 1 255 423 744	311 000 000 1 255 423 744	311 000 000
03.01 – Taxe d'habitation		311 000 000 1 255 423 744	311 000 000 1 255 423 744	311 000 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		443 000 000 489 507 017	443 000 000 489 507 017	443 000 000
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		443 000 000 489 507 017	443 000 000 489 507 017	443 000 000
Total des CP prévus en LFI	0	4 291 000 000	4 291 000 000	4 291 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+766 824 992 (hors titre 2)		+766 824 992	
Total des CP ouverts	5 057 824 992 (hors titre 2)		5 057 824 992	
Total des CP consommés	53 555 126	4 901 610 284	4 955 165 410	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution économique territoriale et autres impôts économiques	1 172 893	1 992 000 000 1 890 568 235	1 992 000 000	1 992 000 000 1 891 741 128
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	1 172 893	1 992 000 000 1 890 568 235	1 992 000 000	1 992 000 000 1 891 741 128
02 – Taxes foncières		1 868 000 000 2 068 968 792	1 868 000 000	1 868 000 000 2 068 968 792
02.01 – Taxes foncières		1 868 000 000 2 068 968 792	1 868 000 000	1 868 000 000 2 068 968 792
03 – Taxe d'habitation		231 000 000 696 406 473	231 000 000	231 000 000 696 406 473
03.01 – Taxe d'habitation		231 000 000 696 406 473	231 000 000	231 000 000 696 406 473
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		495 985 108 466 823 516	495 985 108	495 985 108 466 823 516
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		495 985 108 466 823 516	495 985 108	495 985 108 466 823 516
Total des AE prévues en LFI	0	4 586 985 108	4 586 985 108	4 586 985 108
Total des AE consommées	1 172 893	5 122 767 016		5 123 939 909

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Contribution économique territoriale et autres impôts économiques	1 172 893	1 992 000 000 1 890 478 231	1 992 000 000	1 992 000 000 1 891 651 124
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	1 172 893	1 992 000 000 1 890 478 231	1 992 000 000	1 992 000 000 1 891 651 124
02 – Taxes foncières		1 868 000 000 2 068 962 830	1 868 000 000	1 868 000 000 2 068 962 830
02.01 – Taxes foncières		1 868 000 000 2 068 962 830	1 868 000 000	1 868 000 000 2 068 962 830
03 – Taxe d'habitation		231 000 000 695 644 769	231 000 000	231 000 000 695 644 769
03.01 – Taxe d'habitation		231 000 000 695 644 769	231 000 000	231 000 000 695 644 769
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		495 985 108 466 824 648	495 985 108	495 985 108 466 824 648
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		495 985 108 466 824 648	495 985 108	495 985 108 466 824 648
Total des CP prévus en LFI	0	4 586 985 108	4 586 985 108	4 586 985 108
Total des CP consommés	1 172 893	5 121 910 478		5 123 083 371

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 172 893	0	53 555 126	1 172 893	0	53 555 126
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 172 893	0	53 555 126	1 172 893	0	53 555 126
Titre 6 – Dépenses d'intervention	5 122 767 016	4 291 000 000	4 901 604 143	5 121 910 478	4 291 000 000	4 901 610 284
Transferts aux entreprises	3 305 271	1 612 000 000	2 205 864	3 215 267	1 612 000 000	2 219 709
Transferts aux collectivités territoriales	5 119 461 745	2 679 000 000	4 899 398 278	5 118 695 211	2 679 000 000	4 899 390 574
Total hors FdC et AdP		4 291 000 000			4 291 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+766 824 992			+766 824 992	
Total*	5 123 939 909	5 057 824 992	4 955 159 269	5 123 083 371	5 057 824 992	4 955 165 410

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024		766 824 992		766 824 992				
Total		766 824 992		766 824 992				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		766 824 992		766 824 992				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution économique territoriale et autres impôts économiques		1 612 000 000 1 099 581 375	1 612 000 000 1 099 581 375		1 612 000 000 1 099 596 444	1 612 000 000 1 099 596 444
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		1 612 000 000 1 099 581 375	1 612 000 000 1 099 581 375		1 612 000 000 1 099 596 444	1 612 000 000 1 099 596 444
02 – Taxes foncières		1 925 000 000 2 110 630 425	1 925 000 000 2 110 630 425		1 925 000 000 2 110 638 205	1 925 000 000 2 110 638 205
02.01 – Taxes foncières		1 925 000 000 2 110 630 425	1 925 000 000 2 110 630 425		1 925 000 000 2 110 638 205	1 925 000 000 2 110 638 205
03 – Taxe d'habitation		311 000 000 1 255 440 452	311 000 000 1 255 440 452		311 000 000 1 255 423 744	311 000 000 1 255 423 744
03.01 – Taxe d'habitation		311 000 000 1 255 440 452	311 000 000 1 255 440 452		311 000 000 1 255 423 744	311 000 000 1 255 423 744
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		443 000 000 489 507 017	443 000 000 489 507 017		443 000 000 489 507 017	443 000 000 489 507 017
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		443 000 000 489 507 017	443 000 000 489 507 017		443 000 000 489 507 017	443 000 000 489 507 017
Total des crédits prévus en LFI *	0	4 291 000 000	4 291 000 000	0	4 291 000 000	4 291 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+766 824 992	+766 824 992		+766 824 992	+766 824 992
Total des crédits ouverts	0	5 057 824 992	5 057 824 992	0	5 057 824 992	5 057 824 992
Total des crédits consommés	0	4 955 159 269	4 955 159 269	0	4 955 165 410	4 955 165 410
Crédits ouverts - crédits consommés		+102 665 723	+102 665 723		+102 659 582	+102 659 582

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	4 291 000 000	4 291 000 000	0	4 291 000 000	4 291 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	4 291 000 000	4 291 000 000	0	4 291 000 000	4 291 000 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 5 057 824 992	CP ouverts en 2024 * (P1) 5 057 824 992
AE engagées en 2024 (E2) 4 955 159 269	CP consommés en 2024 (P2) 4 955 165 410
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 102 665 723	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 4 955 165 410

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 856 538					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) -856 538					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2024 (E2) 4 955 159 269	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 4 955 165 410	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) -6 141
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) -6 141
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) -6 141

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Contribution économique territoriale et autres impôts économiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Contribution économique territoriale et autres impôts économiques		1 612 000 000 1 099 581 375	1 612 000 000 1 099 581 375		1 612 000 000 1 099 596 444	1 612 000 000 1 099 596 444
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		1 612 000 000 1 099 581 375	1 612 000 000 1 099 581 375		1 612 000 000 1 099 596 444	1 612 000 000 1 099 596 444

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 005 277		3 005 277
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 005 277		3 005 277
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		3 005 277		3 005 277
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 612 000 000	1 096 576 098	1 612 000 000	1 096 591 167
Transferts aux entreprises	1 612 000 000	2 205 864	1 612 000 000	2 219 709
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	1 612 000 000	2 205 864	1 612 000 000	2 219 709
Transferts aux collectivités territoriales		1 094 370 234		1 094 371 458
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		1 094 370 234		1 094 371 458
Total	1 612 000 000	1 099 581 375	1 612 000 000	1 099 596 444

SOUS-ACTION

01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle

Entre 2023 et 2024, la sous-action a connu une baisse d'exécution de 0,8 Md€, passant de 1,9 Md€ à 1,1 Md€. Cette baisse s'explique par :

- la réaffectation des restitutions de CVAE au programme 200 en 2024 (0,5 Md€) ;
- l'absence de comptabilisation sur 2024 du plafonnement à la valeur ajoutée du bénéficiaire le plus important (0,3 Md€).

La moindre dépense de 0,5 Md€ par rapport au montant prévu en loi de finances initiale s'explique par les mêmes facteurs. Les restitutions de CVAE étaient estimées à 0,2 Md€ par application des taux de taxation de CVAE connus en octobre 2023.

ACTION**02 – Taxes foncières**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Taxes foncières		1 925 000 000	1 925 000 000		1 925 000 000	1 925 000 000
		2 110 630 425	2 110 630 425		2 110 638 205	2 110 638 205
02.01 – Taxes foncières		<i>1 925 000 000</i>	<i>1 925 000 000</i>		<i>1 925 000 000</i>	<i>1 925 000 000</i>
		<i>2 110 630 425</i>	<i>2 110 630 425</i>		<i>2 110 638 205</i>	<i>2 110 638 205</i>

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		50 549 850		50 549 850
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		50 549 850		50 549 850
02.01 – Taxes foncières		50 549 850		50 549 850

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 925 000 000	2 060 080 575	1 925 000 000	2 060 088 355
Transferts aux collectivités territoriales	1 925 000 000	2 060 080 575	1 925 000 000	2 060 088 355
02.01 – Taxes foncières	1 925 000 000	2 060 080 575	1 925 000 000	2 060 088 355
Total	1 925 000 000	2 110 630 425	1 925 000 000	2 110 638 205

SOUS-ACTION

02.01 – Taxes foncières

La dépense de cette sous-action est restée stable à 2,1 Md€ en 2023 et en 2024. Elle était estimée à 1,9 Md€ en loi de finances initiale pour 2024. Cette sous-estimation de 0,2 Md€ résulte de contentieux plus coûteux que prévu. S'agissant de dépenses hétérogènes et exogènes, l'hypothèse utilisée en prévision est un report du dernier niveau observé, en l'occurrence celui de 2022.

ACTION

03 – Taxe d'habitation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Taxe d'habitation		311 000 000	311 000 000		311 000 000	311 000 000
		1 255 440 452	1 255 440 452		1 255 423 744	1 255 423 744
03.01 – Taxe d'habitation		<i>311 000 000</i>	<i>311 000 000</i>		<i>311 000 000</i>	<i>311 000 000</i>
		<i>1 255 440 452</i>	<i>1 255 440 452</i>		<i>1 255 423 744</i>	<i>1 255 423 744</i>

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	311 000 000	1 255 440 452	311 000 000	1 255 423 744
Transferts aux collectivités territoriales	311 000 000	1 255 440 452	311 000 000	1 255 423 744
03.01 – Taxe d'habitation	311 000 000	1 255 440 452	311 000 000	1 255 423 744
Total	311 000 000	1 255 440 452	311 000 000	1 255 423 744

SOUS-ACTION

03.01 – Taxe d'habitation

La dépense a augmenté de 0,6 Md€ entre 2023 et 2024, passant de 0,7 Md€ à 1,3 Md€. Cette variation est majoritairement portée par un niveau particulièrement élevé en 2024 de dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ce ressaut de dégrèvement est lié à la mise en œuvre du nouveau processus de taxation à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Celui-ci s'appuie désormais sur les déclarations des propriétaires quant à l'occupation de leurs locaux d'habitation : ils sont tenus de préciser s'ils les utilisent eux-mêmes à titre de résidence principale ou secondaire, ou si des locataires tiers les occupent. Pour les occupants en location, les recoupements opérés avec l'adresse de leur domicile principal déclarée à l'impôt sur le revenu permettent en théorie de déterminer s'il s'agit pour eux d'une résidence principale ou secondaire.

Les traitements de taxation sont donc désormais liés à la qualité des éléments déclarés par les propriétaires (dans les déclarations d'occupation) et des locataires (dans les déclarations d'impôt sur le revenu). En cas de défaillances ou d'erreurs déclaratives, la DGFIP a pu taxer à tort des locaux à la THRS. Cette situation se rencontre particulièrement dans les grands centres urbains où un nombre important de locataires ont été taxés à tort en raison d'un déménagement récent déclaré ni par leur bailleur, ni par eux-mêmes. Elle se traduit par un nombre élevé de réclamations contentieuses qui aboutissent à un dégrèvement de THRS.

Ces éléments n'étaient pas connus lors de la préparation de la loi de finances initiale pour 2024 en octobre 2023 après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et expliquent le surcroît de dépenses de 1 Md€. Ces dépenses sont néanmoins la contrepartie de recettes elles-aussi sous estimées.

ACTION**04 – Admission en non valeur d'impôts locaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		443 000 000	443 000 000		443 000 000	443 000 000
		489 507 017	489 507 017		489 507 017	489 507 017
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		443 000 000	443 000 000		443 000 000	443 000 000
		489 507 017	489 507 017		489 507 017	489 507 017

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	443 000 000	489 507 017	443 000 000	489 507 017
Transferts aux collectivités territoriales	443 000 000	489 507 017	443 000 000	489 507 017
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux	443 000 000	489 507 017	443 000 000	489 507 017
Total	443 000 000	489 507 017	443 000 000	489 507 017

SOUS-ACTION**04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux**

La dépense est restée stable à 0,5 Md€ en 2023 et en 2024.